



Mairie de  
L'Isle-en-Dodon – 31230

## **Compte-rendu du Conseil Municipal de la commune de l'Isle-en-Dodon**

**30 juillet 2020 à 20h30** CR N°4-2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de l'Isle-en-Dodon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel Welter, Maire.

Date de convocation : 27 juillet 2020	Date d'affichage :
Conseillers Municipaux : 19	Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14	Nombre de conseillers votants : 19

### Étaient présents :

- Mmes Baurès, Bergouan, Casanova, Denax, Duffas, James, Louit, Rayssac ;
- M. Brousse, Monferran, Paulino, Ragu, Rougé, Welter.

### Absents excusés :

- Mme Gauthier ;
- MM. Gauthier, Le Roux de Bretagne, Monaco, Tellia.

### Procurations :

- Mme Gauthier a donné procuration à M. Welter ;
- M. Gauthier a donné procuration à Mme Louit ;
- M. Le Roux de Bretagne a donné procuration à Mme Denax ;
- M. Monaco a donné procuration à Mme Duffas ;
- M. Tellia a donné procuration à M. Brousse.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30.  
Mme Louit est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite faire un bilan au bout du premier mois de mandat. Une prise de contact a été entamée avec différents organismes dont la trésorière, Mme Pailhas, qui estime que la situation financière de la commune est inquiétante. Monsieur Méric, Président du Conseil Départemental, est du même avis.

### Ordre du jour :

1. Finances : vote des budgets primitifs (commune de l'Isle-en-Dodon, régie des transports, terrains « Pont Neuf »), vote du taux des taxes directes locales 2020, renouvellement contrat avocat, loyer gendarmerie, refacturation électricité local USL, tarifs « restaurant scolaire » 2020/2021.
2. Délégations : délégués aux organismes extérieurs, délégations des conseillers municipaux, indemnités des élus.
3. Personnel : mise à disposition OTI

Compte-rendu n°4 – Conseil Municipal du 30 juillet 2020

#### 4. Travaux et équipements : Etat des lieux

- Expertises sur bâtiments publics – Travaux et entretien ;
- Bâtiments en péril ;
- Véhicules bus et camions ;
- Parc informatique.

#### 5. Permis de louer – Salubrité des locations

#### 6. Extension éclairage public

#### 7. Maison médicale / Information Bourg-Centre

#### 8. Questions diverses.

## 1. Finances

### Vote du budget primitif de la commune

Au 31 juillet, 75 % du budget de la commune est déjà réalisé. Les données financières de l'année 2019 ont donc servi à compléter le budget primitif 2020. Le projet de maison médicale a été retiré de la partie investissement afin de présenter un budget équilibré.

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Article	Libellé	Observations	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
<b>11</b>	<b>Charges à caractère Général</b>						
60 611	Eau et Assainissement		20 239.02	19 721.36	20 000.00	18 681.83	20 000.00
60 612	Energie-électricité		115 860.06	107 931.19	110 000.00	111 099.69	114 000.00
60 621	Combustibles		20 259.39	21 078.35	21 000.00	24 258.09	24 000.00
60 622	Carburants		9 823.84	10 966.38	10 000.00	11 832.25	11 000.00
60 623	Alimentation		1 048.94	1 376.65	1 500.00	1 448.22	1 500.00
606 231	Alimentation (centre de Chaum)		0.00	254.90	0.00	0.00	0.00
60 631	Fournitures d'entretien	(+2000 € : COVID 19)	2 888.62	2 240.72	3 000.00	2 755.95	5 000.00
60 632	Fournitures petit équipement		1 627.41	3 234.36	3 000.00	1 625.32	2 000.00
60 633	Fournitures de voirie		617.05	1 509.61	2 000.00	1 983.53	2 000.00
606 331	Fournitures de voirie (fleurs)		1 084.37	1 453.98	1 500.00	1 727.40	2 000.00
606 332	Fournitures de voirie (lampes)		812.49	0.00	1 000.00	448.80	1 000.00
60 636	Vêtements de travail		2 746.21	2 526.81	3 000.00	2 735.14	3 000.00
6 064	Fournitures administratives		3 098.27	5 698.28	4 000.00	2 926.02	3 500.00
6 065	Livres, disques, cassettes		3 001.81	2 910.30	3 000.00	2 916.90	3 000.00
6 067	Fournitures scolaires	dotation scolaire	9 480.29	9 437.23	10 000.00	9 556.38	10 000.00
6 068	Autres matières et fournitures	dont fournitures txv en régie	29 544.80	31 350.00	33 655.00	27 934.19	30 000.00
60 681	Autres matières et fournitures (piscine)		6 684.22	8 247.97	10 000.00	6 992.98	5 000.00
60 682	Autres matières et fournitures (V.V)		318.67	1 199.35	2 000.00	1 145.78	1 500.00
611	Prestation de service : <b>cantine</b>			15 276.80	35 000.00	35 498.10	30 000.00
61 351	Locations mobilières : copieurs & informatique		13 132.36	13 132.36	21 235.00	20 839.24	20 160.00
61 352	Locations mobilières : camions				8 000.00	0.00	0.00
61 521	Entretien de terrains		3 203.91	2 663.88	3 000.00	4 070.12	3 500.00
615 211	Entretien de terrains (peinture stade)		1 284.62	728.54	1 000.00	1 747.22	1 500.00
615 212	Entretien de terrains (engrais stade)		2 284.20	1 034.40	1 500.00	1 135.80	1 500.00
615 221	Entretien de bâtiments publics		24 271.19	15 504.89	25 000.00	33 790.34	35 000.00
615 228	Entretien de autres bâtiments		3 668.55	1 099.00	5 000.00	3 312.46	4 000.00
615 231	Entretien et réparation voirie	élagage + fauchage	1 938.84	11 286.00	10 000.00	2 088.00	3 500.00
615 232	Entretien et réparation réseaux	CACG (stade) + débouchages	4 668.93	3 385.92	4 000.00	10 668.06	8 000.00

61 551	Entretien matériel roulant		4 677.09	4 909.23	6 000.00	7 607.95	6 000.00
61 558	Entretien autres biens mobiliers		1 938.16	4 836.29	5 000.00	8 484.79	5 000.00
6 156	Maintenance	(+ maintenance extincteurs)	20 351.64	25 651.52	25 000.00	29 074.79	30 000.00
616	Primes d'assurances		26 804.37	27 906.83	30 000.00	30 050.87	30 150.00
6 182	Documentat° générale et technique		192.00	229.00	200.00	235.00	245.00
6 184	Versement organismes de formation		3 549.00	1 416.00	2 500.00	2 052.00	2 500.00
6 188	Autres frais divers	(dont 2000 € masques)	18 466.91	13 742.25	14 000.00	16 757.33	16 000.00
61 881	Autres frais divers (piscine)	bouteilles oxygène & pharm.	460.54	472.88	500.00	415.81	500.00
6 225	Indemnités comptables, régisseurs		602.45	578.57	700.00	554.19	600.00
6 226	Honoraires	Avocats - comm. enquêteur	5 271.00	5 753.43	9 000.00	6 366.11	7 000.00
6 227	Frais d'acte et de contentieux	Consignation (CUMA)	0.00	670.00	500.00	3 750.00	3 000.00
6 232	Fêtes et cérémonies	gerbe	547.55	491.53	500.00	510.44	500.00
6 236	Catalogues et imprimés	l'Islois + affiches vœux	2 710.02	2 142.48	3 000.00	198.00	200.00
6 237	Publications		296.20	62.20	500.00	67.40	200.00
62 471	Transports pour les écoles		4 116.75	703.70	2 000.00	1 499.60	2 000.00
62 472	Transports pour activités sportives		2 155.80	0.00	0.00	0.00	0.00
6 251	Voyages et déplacements		1 357.90	1 196.66	1 500.00	1 253.52	1 500.00
6 257	Réceptions		2 265.88	2 029.37	2 500.00	2 228.25	2 000.00
6 261	Frais d'affranchissement		2 691.44	2 455.25	3 000.00	2 208.76	2 500.00
6 262	Frais de télécommunication		12 858.12	15 050.64	15 000.00	14 695.11	15 000.00
6 281	Concours divers	cotisation ATD	708.76	679.00	800.00	674.84	800.00
62 876	Remb de frais à la com com	collecte déchets marché ...	2 890.25	1 155.00	2 500.00	795.00	1 500.00
6 288	Autres services extérieurs (dont étude Ecofinance)		0.00	0.00	4 600.00	11 145.00	4 500.00
62 881	Autres services extérieurs : Chaum	Prestations séjour Chaum	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
63 512	Taxes foncières		26 828.00	26 999.00	27 000.00	23 068.00	24 000.00
63 513	Autres impôts locaux		4 202.68	4 620.00	5 000.00	4 583.00	5 000.00
637	Autres impôts et taxes	dont cotisat° Handicapés	2 942.89	0.00	0.00	0.00	0.00
			<b>432 473.46</b>	<b>439 000.06</b>	<b>513 690.00</b>	<b>511 493.57</b>	<b>506 355.00</b>

12	Charges de Personnel		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
6 216	Personnel affecté par le GFP (5C)	personnel de la 5C			12 500.00	7 689.40	0.00
6 218	Autre personnel extérieur	personnel Cne de Fabas	16 243.95	0.00		5 869.92	0.00
6 332	Cotisations du FNAL	passé de 0.50% à 0.10%	3 294.31	3 235.00	3 500.00	3 314.00	700.00
6 336	Cotisations Centre Gestion + CNFPT		12 927.61	12 614.84	13 500.00	12 923.98	12 900.00
6 338	Autres impôts et taxes (autonomie)		2 000.48	1 939.00	2 100.00	1 999.00	2 000.00
6 411	Personnel titulaire		619 206.15	610 828.34	617 550.00	619 257.31	618 000.00
6 413	Personnel non titulaire		68 194.58	75 344.59	99 650.00	76 119.34	76 000.00
64 162	Emplois avenir		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
64 168	Autres emplois d'insertion	CUI	16 026.36	21 530.20	14 900.00	21 597.49	5 300.00
6 417	Rémunération des apprentis		9 592.32	0.00	0.00	0.00	0.00
6 451	Cotisations à l'URSSAF		119 974.08	112 202.00	119 800.00	113 721.00	116 500.00
6 453	Cotisations caisses de retraite		178 708.43	167 561.46	176 600.00	172 825.19	165 000.00
6 454	Cotisations ASSEDIC		5 264.58	4 600.00	4 700.00	3 956.00	3 500.00
6 455	Cotisations assurances personnel		35 603.00	32 972.00	35 000.00	33 538.00	35 000.00
6 456	Versement du FNC supplément familial					1 437.00	2 310.00
6 457	Cotisations sociales liées aux apprentis		541.87	0.00	0.00	0.00	0.00
6 458	Cotisations autres organismes ATIAC		2 205.00	2 068.00	2 200.00	2 114.00	2 100.00
6 475	Médecine du travail		2 627.70	2 826.00	3 000.00	2 747.50	3 000.00
			<b>1 092 410.42</b>	<b>1 047 721.43</b>	<b>1 105 000.00</b>	<b>1 079 109.13</b>	<b>1 042 310.00</b>

14	Atténuations de produits		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
7 391 112	Dégrèvement T.Habitation		3 094.00	1 828.00	2 000.00	1 436.00	2 000.00
739 223	Fonds péréquat° ressources communales		3 124.00	3 242.00	4 000.00	2 378.00	4 000.00

73 918	Reversement Taxe Séjour (Chaum + V.V. Plech)			801.90	1 500.00	398.96	700.00
			<b>6 218.00</b>	<b>5 871.90</b>	<b>7 500.00</b>	<b>4 212.96</b>	<b>6 700.00</b>
<b>65</b>	<b>Charges de gestion courante</b>		<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
6 531	Indemnités des élus		48 356.56	47 407.20	50 000.00	47 635.72	48 500.00
6 533	Cotisations retraite élus		2 051.63	2 011.74	3 200.00	2 020.51	2 500.00
6 534	Cotisations de sécurité sociale élus					1 077.00	1 100.00
6 535	Formation des élus (DIF élus)		488.60	479.04	500.00	481.20	500.00
65 372	Cotisat° au fonds financement alloc fin de mandat					96.24	100.00
6 541	Pertes sur créances irrécouvrables		1 406.83	1 795.00	2 000.00	100.00	2 000.00
6 553	Service d'incendie	payé par 5C - déduit attribut°	41 757.48	42 175.05	0.00	0.00	0.00
65 548	Contribut° organismes regroupés	SDEHG, SEM PSP	31 706.67	10 909.93	11 000.00	10 909.93	15 200.00
65 548	Contribut° fonctionn. SIVU enfance						
6 558	Autres dépenses obligatoires	CEG, CLIS Boulogne ...	14 528.67	10 918.72	14 000.00	12 105.64	12 000.00
6 558	Autres dépenses obligatoires : rev. rythmes scolaires (ex SIVU)		8 800.00	0.00	30 000.00	29 390.00	
657 362	Subv. fonctionnement CCAS		65 000.00	75 000.00	17 000.00	17 000.00	2 000.00
65 737	Subv. fonctionnement Asso. Foncière de remembrement		1 525.00				
6 574	Subv. Fonct. Organ. droit privé		54 855.44	54 965.00	56 345.00	56 345.00	56 000.00
6 574	Subv. Fonct. Organ. droit privé		0.00	0.00	0.00	0.00	
658	Charges gestion courante	régul TVA	0.00	0.00	2.00	1.51	10.00
			<b>270 476.88</b>	<b>245 661.68</b>	<b>184 047.00</b>	<b>177 162.75</b>	<b>139 910.00</b>

<b>66</b>	<b>Charges financières</b>		<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
66 111	Intérêts des emprunts		121 944.90	114 731.29	112 000.00	107 210.24	108 000.00
6 618	Intérêts des autres dettes		70.49				
			<b>122 015.39</b>	<b>114 731.29</b>	<b>112 000.00</b>	<b>107 210.24</b>	<b>108 000.00</b>

<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
673	Titres annulés ex. antérieurs	Annulation titres	140.00	0.00	1 000.00	77.20	1 000.00
6 713	Secours et dots						
678	Autres charges exceptionnelles	<b>RESERVE</b>			50 000.00		0.00
			<b>140.00</b>	<b>0.00</b>	<b>51 000.00</b>	<b>77.20</b>	<b>1 000.00</b>

<b>O42</b>	<b>Opérations de section a section</b>		<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
675	Valeurs comptables immob. cédées	camion frigo & terrain Cazac		16 836.71	61 449.60	61 449.60	0.00
			<b>0.00</b>	<b>16 836.71</b>	<b>61 449.60</b>	<b>61 449.60</b>	<b>0.00</b>

<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements</b>		<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
6 811	Dot. Amort. Immo incorporelles						
			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<b>23</b>	<b>Virement section invest.</b>				255 152.00	0.00	200 673.00
-----------	---------------------------------	--	--	--	------------	------	------------

TOTAL

<b>1 923 734.15</b>	<b>1 869 823.07</b>	<b>2 289 838.60</b>	<b>1 940 715.45</b>	<b>2 004 948.00</b>
---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

RECETTES							
Article	Libellé	Observations	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
<b>70</b>	<b>Revenus de gestion courante</b>						
70 311	Concessions cimetièrre		2 200.00	1 400.00	2 000.00	3 500.00	2 500.00
70 323	Redevance occupat° domaine public	EDF + France telecom	3 060.94	3 156.44	3 100.00	3 271.04	3 200.00
7 067	Redevance droits des services	<b>Cantine</b>		15 248.60	35 000.00	33 800.10	28 000.00
7 083	Locations diverses	(tables, chaises, camion ...)	2 092.60	2 128.00	2 000.00	2 627.00	2 500.00
70 841	Mise à dispo. pers. Budgets annexes	CCAS	27 575.33	18 014.40	15 700.00	16 423.95	0.00
70 846	Mise à dispo. Pers. Com.Com 5 C		52 587.58	34 783.15	27 000.00	33 464.50	21 050.00
708 483	Mise à dispo. Pers. O.T.I.		15 355.53	16 189.17	16 800.00	18 865.14	14 710.00

708 485	Mise à dispo. Pers. Verdié		33 181.51	34 743.04	30 000.00	32 792.01	16 550.00
708 486	Mise à dispo. Pers. Duclos		9 828.48	2 435.60			
70 872	MàD locaux : Régie des transports				7 200.00	7 200.00	7 200.00
70 876	MàD locaux : Com.Com 5C (ludothèque)				6 000.00	6 000.00	6 000.00
708 781	MàD locaux : Synd Geston Save				2 200.00	2 199.96	2 200.00
708 782	MàD locaux : MJC				1 800.00	1 800.00	1 800.00
708 783	MàD locaux : divers (logements ponctuel)				2 500.00	4 503.32	1 300.00
708 784	MàD locaux : OTI de la 5C				3 600.00	3 600.00	3 600.00
70 878	Remb. frais par d'autres redevables	eau, ass, fioul, OM, USL	12 482.80	10 917.31	11 000.00	12 995.57	16 000.00
7 088	Autres produits d'activités		618.21	614.51	0.00	265.48	200.00
70 881	Autres produits d'activités : piscine	Piscine	7 968.60	10 114.80	10 000.00	7 926.90	3 500.00
70 882	Autres produits d'activités : V.V.	V-Vacances	28 098.30	39 594.90	35 000.00	33 851.59	12 000.00
70 883	Autres produits d'activités : Chaum	Chaum	9 945.00	3 168.00	3 000.00	2 884.60	0.00
			<b>204 994.88</b>	<b>192 507.92</b>	<b>213 900.00</b>	<b>227 971.16</b>	<b>142 310.00</b>

O42	Opérations de section a section		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
722	Travaux en régie	Laverie du V-Vacances	12 839.28	0.00	10 000.00	7 517.50	0.00
7 761	Différence sur réalisations	camion frigo & terrain Cazac		8 836.71	37 701.20	37 701.20	0.00
			<b>12 839.28</b>	<b>8 836.71</b>	<b>47 701.20</b>	<b>45 218.70</b>	<b>0.00</b>

73	Impôts et taxes	Observations	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
73 111	Contrib directes : TF (bâti & non bâti)		710 701.00	725 065.00	737 922.00	736 642.00	744 847.00
73 211	Attibutions de compensation	(de la 5 C)	347 385.00	347 385.00	285 169.00	285 116.00	285 116.00
7 318	Autres impôts locaux		5 069.00	0.00	0.00	1 020.00	0.00
73 221	Versement FNGIR		75 063.00	74 982.00	75 039.00	75 039.00	75 039.00
73 223	Fonds péréquation		29 518.00	25 157.00	25 000.00	27 835.00	25 000.00
7 336	Droits de place		7 406.10	7 518.10	7 500.00	6 326.50	4 000.00
7 362	Taxe de séjour (Chaum + V-V Plech)			1 060.62	1 500.00	347.38	700.00
			<b>1 175 142.10</b>	<b>1 181 167.72</b>	<b>1 132 130.00</b>	<b>1 132 325.88</b>	<b>1 134 702.00</b>

74	Dotations & participations	Observations	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
7 411	DGF forfaitaire		145 145.00	136 892.00	130 614.00	130 614.00	123 212.00
74 121	Dotation solidarité rurale, 1er fract.		152 573.00	139 321.00	138 704.00	138 704.00	143 156.00
74 127	Dotation nationale de péréquation		32 121.00	10 889.00	11 000.00	0.00	0.00
74 718	Participation état - autres	Remb. Contrats aidés	28 120.10	13 694.39	9 000.00	10 628.11	3 160.00
74 748	Subventions communes	participat° écoles du canton	20 198.50	22 519.84	20 000.00	19 601.50	16 000.00
7 478	Autres organismes	Rythmes scolaires	7 680.00	7 225.00			
7 482	Compensat° taxe addit. Drt mutât°	Estimation	60 882.70	69 376.08	60 000.00	67 006.51	60 000.00
748 313	Dotat° compens réforme de la T.P		39 469.00	39 469.00	39 000.00	38 238.00	38 000.00
748 314	Dotat° unique des compens. Spéc. TP		554.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74 834	Compens. exo taxes foncières		10 214.00	9 017.00	8 966.00	8 966.00	8 911.00
74 835	Compens. taxe habitation		36 490.00	40 137.00	41 135.00	41 135.00	43 266.00
7 484	Dotation de recensement	(recensement)	0.00	0.00	0.00	0.00	3 329.00
7 485	Dotation pour titres sécurisés	(passeports & C.Identités)	5 030.00	8 580.00	8 580.00	12 130.00	8 500.00
7 488	Autres attributions & participations	(élections)	899.34	449.72	500.00	225.46	500.00
			<b>539 376.64</b>	<b>497 570.03</b>	<b>467 499.00</b>	<b>467 248.58</b>	<b>448 034.00</b>

75	Autres prod. gestion courante	Observations	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
752	Revenus des immeubles (*)	Loyers (bail)	92 901.24	93 219.93	66 854.00	68 065.92	69 700.00
758	Produits de gestion courante	Réglu TVA	0.66	1.60	2.36	2.62	
			<b>92 901.90</b>	<b>93 221.53</b>	<b>66 856.36</b>	<b>68 068.54</b>	<b>69 700.00</b>

(\*) voir avec chap.70

13	Atténuation de charges		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
6 419	Remb. sur personnel rémunéré	Remb. Maladie/Maternité	10 985.51	20 221.70	8 000.00	24 649.59	5 000.00

6 459	Remb. sur charges de Sécu	Remb. supplément familial	3 986.00	2 634.00	2 500.00	0.00	0.00
			<b>14 971.51</b>	<b>22 855.70</b>	<b>10 500.00</b>	<b>24 649.59</b>	<b>5 000.00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>		<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
764	Revenus valeurs mobilières placement		5.63	5.63	0.00	5.63	0.00
			<b>5.63</b>	<b>5.63</b>	<b>0.00</b>	<b>5.63</b>	<b>0.00</b>

77	Produits exceptionnels	Observations	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
7 713	Libéralité reçues						
7 718	Autres produits except. de gestion	Remb. de VELA (copieurs)	0.00	0.00	16 400.00	13 132.36	0.00
7 718	Autres produits except. de gestion	Divers remboursements	1 439.32	15 738.40		55 061.10	2 600.18
773	Mandats annulés exercices antérieurs	dégrèvements T.Foncières (2017&2018)				7 619.00	0.00
775	Produits des cessions	camion frigo & terrain Cazac		8 000.00	23 748.40	23 748.40	0.00
7 788	Produits exceptionnels divers		120.00	1 397.50			
			<b>1 559.32</b>	<b>25 135.90</b>	<b>40 148.40</b>	<b>99 560.86</b>	<b>2 600.18</b>

		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
2	Excédent de fonctionnement reporté	285 921.97	201 978.41	311 103.64	311 103.64	202 601.82

**TOTAL**

<b>2 327 713.23</b>	<b>2 223 279.55</b>	<b>2 289 838.60</b>	<b>2 376 152.58</b>	<b>2 004 948.00</b>
---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

## Fonctionnement - Vue d'ensemble

### DEPENSES :

Article	Libellé	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
11	Charges à caractère Général	432 473.46	439 000.06	513 690.00	511 493.57	506 355.00
12	Charges de Personnel	1 092 410.42	1 047 721.43	1 105 000.00	1 079 109.13	1 042 310.00
14	Atténuation de produits	6 218.00	5 871.90	7 500.00	4 212.96	6 700.00
65	Charges de gestion courante	270 476.88	245 661.68	184 047.00	177 162.75	139 910.00
66	Charges financières	122 015.39	114 731.29	112 000.00	107 210.24	108 000.00
67	Charges exceptionnelles	140.00	0.00	51 000.00	77.20	1 000.00
O42	Opérations de section a section			61 449.60	61 449.60	0.00
68	Dotations amortissements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Virement section investissement	0.00	0.00	255 152.00	0.00	200 673.00
2	Déficit de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>1 923 734.15</b>	<b>1 852 986.36</b>	<b>2 289 838.60</b>	<b>1 940 715.45</b>	<b>2 004 948.00</b>

### RECETTES :

Article	Libellé	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
70	Revenus de gestion courante	204 994.88	192 507.92	213 900.00	227 971.16	142 310.00
O42	Opérations de section a section	12 839.28	8 836.71	47 701.20	45 218.70	0.00
73	Impôts et taxes	1 175 142.10	1 181 167.72	1 132 130.00	1 132 325.88	1 134 702.00
74	Dotations & participations	539 376.64	497 570.03	467 499.00	467 248.58	448 034.00
75	Autres produits de gestion courante	92 901.90	93 221.53	66 856.36	68 068.54	69 700.00
13	Atténuation de charges	14 971.51	22 855.70	10 500.00	24 649.59	5 000.00
76	Produits financiers	5.63	5.63	0.00	5.63	0.00
77	Produits exceptionnels	1 559.32	25 135.90	40 148.40	99 560.86	2 600.18
2	Excédent de fonctionnement reporté	285 921.97	201 978.41	311 103.64	311 103.64	202 601.82
<b>TOTAL :</b>		<b>2 327 713.23</b>	<b>2 223 279.55</b>	<b>2 289 838.60</b>	<b>2 376 152.58</b>	<b>2 004 948.00</b>

# INVESTISSEMENT

## INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE

<b>Dépenses :</b>		<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
1	Déficit antérieur reporté	169 126.62	230 707.67	22 618.51	22 618.51	250 269.31
16	Remboursement d'emprunts	173 029.64	178 487.08	182 800.00	182 484.23	188 000.00
165	Restitut° caution	420.00	450.00			
10223	Remb. TLE (trop perçu)	3 080.00				
192	"+/- value" vente terrain Duffaut		8 836.71			
O40	Opérations de section a section	12 839.28	0.00	47 701.20	45 218.70	
20+21	Dépenses équipements <b>RAR</b>	107 972.62	50 240.79	<b>21 403.00</b>	219 389.07	<b>7 282.00</b>
20+21	Dépenses équipements (détail tableau ci joint)			<b>1 109 739.00</b>		<b>96 987.00</b>
	Régularisation écriture année antérieure	10 008.00				
	Opérations d'ordre : régul inventaire		127 132.54			
		<b>476 476.16</b>	<b>595 854.79</b>	<b>1 384 261.71</b>	<b>469 710.51</b>	<b>542 538.31</b>

<b>Recettes :</b>		<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
1641	Emprunt (pour achat camion)	0.00	0.00	<b>362 506.00</b>	39 528.56	
16873	Emprunt Département (élect. gendarmerie)		14 135.56			
16873	Emprunt Département (accessibilité gendarmerie)		1 549.00			
165	Dépôt caution	800.00			900.00	
10222	FCTVA Commune	23 083.24	14 104.07	10 000.00	10 984.81	35 000.00
10226	Taxe d'aménagement	4 161.73	12 966.96	12 600.00	22 386.63	15 000.00
10251	DON (M. Yves PERIE)		150 000.00			
1068	Affectation	166 317.62	202 000.67	44 021.51	44 021.51	232 835.31
13	Subvention d'équipement <b>RAR</b>	41 397.90	34 510.77	<b>0.00</b>	40 170.09	<b>24 716.00</b>
13	Subvention d'équipement (détail tableau ci joint)			<b>638 092.00</b>		<b>34 314.00</b>
2111	Sortie actif terrain Duffaut		16 836.71			
O40	Opérations de section a section			61 449.60	61 449.60	
O24	Prdts des cessions : P-Value terrains à Inter			440.60		
	Régularisation écriture année antérieure	10 008.00				
	Opérations d'ordre : régul inventaire		127 132.54			
21	Virement de la sect° fonctionnement			255 152.00	0.00	200 673.00
		<b>245 768.49</b>	<b>573 236.28</b>	<b>1 384 261.71</b>	<b>219 441.20</b>	<b>542 538.31</b>

## DETAIL INVESTISSEMENT BP 2020

Libellé	RAR		Nouvelles dépenses TTC	Subvention sur le HT	Observations
	Dépenses	Recettes			
<b>Restes à Réaliser (pour rappel)</b>					
Divers équipements	3 800.00				
Tvx salle château d'eau (vitre)	2 376.00				
Tvx bâtiment ex Piscine (USL) (défalqueur)	1 106.00				
Subv. Département (tribunes stade)		9 382.00			
Subv. état (accessibilité lingerie V.V.)		15 334.00			
<b><u>FACTURES RECUES &amp; DEVIS SIGNES</u></b>					
Subv. DETR (tribunes stade)				19 000.00	
Accessibilité sanitaires restaurant			4 000.00	1 430.00	DETR 43%
Installation poteau incendie nouveau CEG			2 410.00		
Ecole numérique : achat matériel			24 212.00	7 000.00	Etat
				6 884.00	Départ. (40% de 17 212€)
<b>Maison Médicale</b>					
Bureau de contrôle (Socotec délib 71) déjà payé			1 500.00		
Coordination SPS (Socotec délib 71) déjà payé			900.00		
-					
Provision pour achat divers équipements			10 000.00		
-					
Enveloppe pour travaux dans divers batiments			53 965.00		
<b>Total :</b>			<b>96 987.00</b>	<b>34 314.00</b>	

-62 673.00

Madame Baurès regrette la diminution conséquente du budget accordé au CCAS (2 000 € au lieu de 17 000 € en 2019).

Il est expliqué que la diminution de 15 000 € correspond au montant de la mise à disposition d'un agent communal qui était auparavant reversé à la mairie par le CCAS.

Monsieur Brousse explique que la diminution du budget CCAS est également une conséquence de « l'état catastrophique des finances ».

Monsieur Monferran se félicite de la diminution des dépenses de fonctionnement, mais regrette la diminution encore plus rapide des produits donnant un écart brut négatif. Il rappelle que le budget primitif doit transcrire les objectifs que l'on se fixe pour une année et estime que les dépenses doivent être davantage maîtrisées.

Monsieur Ragu explique que certains postes pèsent largement sur le budget. C'est le cas notamment de la masse salariale et des emprunts aux taux parfois excessifs (6 % pour le dernier emprunt effectué en 2019). Des objectifs seront fixés en 2021, car pour 2020, les trois quarts du budget sont d'ores et déjà consommés.



Madame Baurès rappelle que la municipalité précédente a subi le fort endettement qui a été colmaté en partie.

Monsieur le Maire regrette que cet argument soit de nouveau utilisé. Au moment où les emprunts ont été contractés, la commune était en capacité d'en assumer la charge.

Monsieur Brousse ajoute que le compte administratif 2013 totalisait 3 millions de recettes de fonctionnement contre 2 millions aujourd'hui. Les dotations de l'Etat ont baissé de 250 000 €.

« La précédente municipalité a réussi à diminuer les recettes de 750 000 € ! ». Il rappelle que les dettes contractées ont servi à financer des opérations nécessaires : digue, église, piscine, toiture de la mairie... « Il s'agit à présent de se projeter ».

Monsieur Paulino ajoute qu'en 2013 et 2017 la capacité d'autofinancement de la commune était quasi égale.

### Vote du budget prévisionnel :

**Contre : 3**

**Abstentions : 2**

**Pour : 14**

### Vote du budget primitif de la Régie des Transports

#### Section de fonctionnement

#### DEPENSES :

Article	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
6064	Fournitures administratives	0.00	200.00	0.00	200.00
6066	Carburants	3 105.05	4 000.00	2 682.60	3 000.00
6068	Autres matières et fournitures	599.29	1 000.00	678.32	1 000.00
6132	Location garage (600 € / mois)	7 200.00	7 200.00	7 200.00	7 200.00
61551	Entretiens matériel roulant	1 146.95	4 000.00	963.98	3 000.00
6161	Assurance	1 875.30	2 000.00	1 948.04	2 020.00
6168	Autres assurances	444.73	500.00	477.42	520.00
618	Divers	0.00	500.00	0.00	0.00
6225	Indemnités au comptable	271.70	500.00	82.92	300.00
6262	Frais de télécom	393.93	0.00	0.00	0.00
<b>Total 011</b>		<b>15 036.95</b>	<b>19 900.00</b>	<b>14 033.28</b>	<b>17 240.00</b>
6411	Salaires	0.00	0.00		
<b>Total 012</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
658	Charges gestion courantes (régul cpte TVA)	0.30	5.00	0.00	5.00
<b>Total 65</b>		<b>0.30</b>	<b>5.00</b>	<b>0.00</b>	<b>5.00</b>
66111	Intérêts des emprunts	1 879.85	3 000.00	1 250.88	3 000.00
661121	Intérêts Courus Non Echus de l'exercice	930.90		688.75	
661122	Intérêts Courus Non Echus de l'exercice N-1	-1 321.89		-930.90	
<b>Total 66</b>		<b>1 488.86</b>	<b>3 000.00</b>	<b>1 008.73</b>	<b>3 000.00</b>
6718	Autres charges exceptionnelles (réserve)	0.00	35 402.04	0.00	3 504.37
673	Annulation titre antérieur (modif imputation)				7 464.00
675	Sortie actif de 2 bus sur 3 (bus cédés à Duclos)				24 865.00
<b>Total 67</b>		<b>0.00</b>	<b>35 402.04</b>	<b>0.00</b>	<b>35 833.37</b>
6811	Dotation aux amortissements, provisions	24 129.98	24 130.00	24 129.98	3 810.00
<b>Total 68</b>		<b>24 129.98</b>	<b>24 130.00</b>	<b>24 129.98</b>	<b>3 810.00</b>
23	virement à la section d'investissement				
	<b>Total dépenses</b>	<b>40 656.09</b>	<b>82 437.04</b>	<b>39 171.99</b>	<b>59 888.37</b>

#### RECETTES :

Compte-rendu n°4 – Conseil Municipal du 30 juillet 2020

Article	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
7061	Transports voyageurs (5C : TàD)	14 810.04	12 000.00	9 172.36	10 000.00
7067	Location véhicule sans chauffeur (Duclos)	29 883.27	24 880.00	24 880.00	0.00
7085	Transports : CCAS (denrées bq alimentaire)	3 442.50	0.00	0.00	0.00
<b>Total 70</b>		<b>48 135.81</b>	<b>36 880.00</b>	<b>34 052.36</b>	<b>10 000.00</b>
758	Produits divers de gestion courante (régul TVA)			0.26	
<b>Total 75</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.26</b>	<b>0.00</b>
7718	Produits exceptionnel (remb assurance)	255.34	0.00		
775	Produits des cessions (modif imputation)			500.00	7 464.00
777	Subvention transférées au résultat	1 486.70	1 488.00	1 486.70	1 488.00
<b>Total 77</b>		<b>1 742.04</b>	<b>1 488.00</b>	<b>1 986.70</b>	<b>8 952.00</b>
002	Excédents antérieurs reportés	34 847.28	44 069.04	44 069.04	40 936.37
	<b>Total Recettes</b>	<b>84 725.13</b>	<b>82 437.04</b>	<b>80 108.36</b>	<b>59 888.37</b>

### Section d'investissement

#### DEPENSES :

Article	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
1	Déficit antérieur reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
2188	Divers équipements ( <b>réserve</b> )	0.00	16 616.23	0.00	35 695.67
1391	Autres subv. équipements	1 486.70	1 488.00	1 486.70	1 488.00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 872.70	14 000.00	11 108.84	11 000.00
	<b>Total dépenses</b>	<b>17 359.40</b>	<b>32 104.23</b>	<b>12 595.54</b>	<b>48 183.67</b>

#### RECETTES :

Article	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
1	Excédent antérieur reporté	1 203.65	7 974.23	7 974.23	19 508.67
1068	Affectation : autre réserve	0.00	0.00	0.00	0.00
2182	Sortie actif de 2 bus sur 3 (bus cédés à Duclos)				24 865.00
28182	Amortissement des immob. Véhicules	24 129.98	24 130.00	24 129.98	3 810.00
21	Virement de la section de fonctionnement				
	<b>Total recettes</b>	<b>25 333.63</b>	<b>32 104.23</b>	<b>32 104.21</b>	<b>48 183.67</b>

Monsieur Brousse explique que seuls 2 véhicules dépendent désormais de la régie des transports. Des bus ont été vendus en location-vente à l'entreprise Duclos qui n'a pu régler les dernières mensualités. Les véhicules ont donc été vendus à la société Gascogne Transports pour 7 464 €. Les mensualités sont assumées par celle-ci.

Monsieur Paulino estime la ligne « divers équipements » trop vague, qu'elle pourrait être précisée.

Monsieur Brousse explique qu'il s'agit d'un potentiel financier dont l'affectation n'est pas encore définie.

**Le budget est adopté à l'unanimité.**

### **Vote du budget primitif des « Terrains du Pont Neuf »**

#### FONCTIONNEMENT :

Article	Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020
6015	Terrains à aménager	20 000.00	19 948.40	22 403.69
71355	Constataion vente de lot	42 353.00	0.00	
	<b>Total dépenses</b>	<b>62 353.00</b>	<b>19 948.40</b>	<b>22 403.69</b>

Article	Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020
7015	Vente de terrains aménagés	42 353.00	42 352.09	
71355	Constatat° des lots achevés	20 000.00	0.00	
002	Excédent antérieur reporté			22 403.69
	<b>Total Recettes</b>	<b>62 353.00</b>	<b>42 352.09</b>	<b>22 403.69</b>

## INVESTISSEMENT :

Article	Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020
168741	Emprunt et dettes	22 353.00	0.00	
3555	Constatation lots achevés	20 000.00	0.00	
	<b>Total dépenses</b>	<b>42 353.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Article	Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020
3355	Travaux	42 353.00	0.00	
	<b>Total Recettes</b>	<b>42 353.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### **Le budget est adopté à l'unanimité.**

La commune sollicite les services gratuits de l'Agence Technique Départementale (ATD) pour effectuer un audit financier complet de la commune.

### **Vote du taux des taxes directes locales**

Il est proposé de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales :

Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Habitation	11.91	-
Foncière (bâti)	22.50	22.50
Foncière (non bâti)	130.79	130.79
CFE	-	-

La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibération 11/2020*)

### **Renouvellement contrat avocat**

Monsieur le Maire informe de la nécessité de souscrire un contrat juridique qui permet à la commune d'obtenir des avis auprès d'un professionnel du droit. Il est proposé de renouveler le contrat avec Maître Caroline Jauffret, pour l'année 2020, moyennant un prix annuel forfaitaire de 1 500.00 €/HT soit 1 800.00 €/TTC

La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibération 12/2020*)

### **Loyer gendarmerie**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le bail de la gendarmerie de l'Isle en Dodon a été signé le 01.11.2016 pour une durée de 9 ans. Ce bail prévoit une révision des loyers à chaque période triennale.

La première période triennale est arrivée à son terme le 31.10.2019. Les services de l'Etat viennent de nous faire parvenir l'avenant N°1 au bail qui porte le montant du loyer à **34 684.00 €** à compter du 01.11.2019.

La proposition de révision des loyers est adoptée à l'unanimité. (*Délibération 13/2020*)

### **Refacturation électricité local USL**

L'ancien bâtiment de la piscine a été cédé à l'USL, via la signature d'un bail emphytéotique en date du 19.10.2018, dans le but d'y aménager leur club house. Le compteur EDF est commun à la salle des associations, aux vestiaires du stade et au club house du Rugby.

Afin de pouvoir isoler la consommation électrique du club de rugby, un défalqueur a été installé courant janvier 2020.

Il est proposé de refacturer la consommation électrique du club house depuis la pause du défalqueur.

La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibération 14/2020*)

### **Tarifs « restaurant scolaire » 2020/2021**

Il est proposé d'augmenter les tarifs des tickets cantine 2020/2021 afin de suivre l'augmentation appliquée par le Collège.

**Tarifs applicables, à compter du 24.08.2020, pour l'année scolaire 2020/2021 :**

- Pour les élèves de l'école maternelle de l'Isle en Dodon : 2.90 €
- Pour les élèves de l'école primaire de l'Isle en Dodon : 3.40 €

La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibération 15/2020*)

## **2. Délégations**

### **Désignation des délégués aux organismes extérieurs**

Il est proposé de nommer les conseillers municipaux qui représenteront la commune dans les différents organismes extérieurs comme ci-après.

Organisme	Objet	Délégués		Candidats	
		Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Communauté de Communes		3	1	Welter - Ch. Gauthier - De Bretagne	Brousse
SIAHSG	Syndicat hydraulique, entretien des rivières	2		Tellia - Brousse	
Commission d'Appels d'Offres	Marchés publics de la Collectivité	4	2	Ragu - Rougé - Brousse - Monferran	Bergounan - Duffas
Syndicat Electricité	Départemental et cantonal	2		Monaco - Tellia	
Syndicat Transports Scolaires	Transports scolaires du canton	2		Duffas - Brousse	
Syndicat Transports Personnes Agées	Transports départementaux, carte orange	1		Bergounan	
Syndicat des Eaux de la Barousse	Syndicat de Clarac	2		Welter - Ch. James	
Régie des Transports	Transports scolaires, TAD, Transports divers	4		Brousse - James - Bergounan - Rayssac	
OPH - Toulouse	Attribution des logements sociaux	2		Tellia - Welter	
Maison de Retraite	Représentants au Conseil d'Administration	3		Welter (président) Bergounan - Ch. Gauthier - Denax	
Syndicat Mixte de l'Environnement	Syndicat départemental	1	1	Welter	Rougé
CNAS	Comité d'Action Sociale pour le personnel	1		Bergounan	
COS	Comité d'Œuvres Sociales pour le personnel	4		Ch. Gauthier - Louit - James Baurès	
Commission de Sécurité	Département	4		Welter - Ragu - Bergounan - Louit	
Conseil Ecole Élémentaire		3		Duffas - Ch. James - Rayssac	
Conseil Ecole Maternelle		3		Duffas - Ch. James - Rayssac	
Conseil d'Administration du Collège		3		Casanova - James - Louit	
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	6		Ch. Gauthier - Bergounan - James - Duffas - Louit - Denax Mallet - 1 représentant de l'ADMR - 1 représentant de GEST - Vaudat - Auban	
Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne		2		Welter - Brousse	
SICASMIR		2	2	Bergounan - Ch. Gauthier Paulino - Duffas	

Madame Baurès regrette ne pas siéger au Conseil d'administration du collège. Elle se plie à la décision mais considère que celle-ci n'est pas justifiée.

La proposition est adoptée avec 1 abstention. (*Délibération 16/2020*)

### **Délégations des conseillers municipaux**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner des délégations à plusieurs conseillers municipaux comme indiqué ci-après.

Carine Duffas	- Foires et marchés ; - Travaux et équipements.
---------------	--

Jean-Louis Brousse	- Personnel d'entretien de la voirie et des espaces verts ; - Travaux, équipements et véhicules.
Maryse Casanova	- Communication ; - Culture et Cinéma ; - Associations culturelles ; - Médiathèque.
Nicola Monaco	- Patrimoine ; - Culture et Cinéma ; - Associations culturelles ; - Médiathèque.
Cécilia Rayssac	- Animation locale
Christelle James	- Ecole maternelle ; - Ecole primaire ; - Collège.
Eric Tellia	- Urbanisme ; - Voirie ; - Aménagements.
Mathilde Louit	- Jeunesse et familles

La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibération 17/2020*)

Il est précisé que le groupe technique sera pris en charge par M. Rougé également responsable du projet Bourg-Centre. Etant donné l'importance de ce dossier, Madame Duffas et Monsieur Brousse assureront la gestion courante du service technique et tous les travaux d'investissement hors contrat Bourg-Centre.

### **Indemnité des élus**

Le Maire propose à l'assemblée de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la façon suivante :

- l'indemnité du Maire : 44,06 % de l'indice brut 1027 ;
- du produit de l'indemnité de fonction des adjoints, 17,36 % de l'indice brut 1027, par le nombre d'adjoint ;
- et du produit de l'indemnité des conseillers délégués, 3,09 % de l'indice brut 1027, par le nombre de conseillers délégués.

La proposition est adoptée avec 1 abstention. (*Délibération 18/2020*)

### **Institution et mise en place des commissions de contrôle des listes électorales**

La commission de contrôle est composée de 5 conseillers municipaux (3 issus de la majorité et 2 issus de l'opposition). Ni le maire, ni les adjoints titulaires d'une délégation quelle qu'elle soit ne peuvent être membres. La commission est composée exclusivement de conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux.

Sont donc désignés membres de la commission de contrôle des listes électorales :

- Madame Casanova ;
- Monsieur Brousse ;
- Monsieur Monaco ;
- Monsieur Le Roux de Bretagne ;
- Madame Baurès.

De la même façon, sont désignés suppléants :

- Monsieur Tellia ;

- Madame James ;
- Madame Duffas ;
- Monsieur Monferran ;
- Monsieur Paulino.

(Délibération 19/2020)

### **3. Personnel**

#### **Mise à disposition OTI**

Un agent municipal est mis à disposition de l'Office Intercommunal de Tourisme de la Communauté de Communes « Cœur et Coteaux du Comminges ».

La convention avait été établie pour une durée d'un an allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020. Compte tenu des besoins de service, il convient d'allonger la durée de mise à disposition jusqu'au 13 octobre 2020. Un avenant sera établi en ce sens.

La proposition est adoptée à l'unanimité. (Délibération 19/2020)

Monsieur le Maire explique avoir échangé avec Monsieur Cottereau, Président de l'office de tourisme intercommunal (OTI). Ce dernier lui a annoncé qu'au départ à la retraite, l'agent à mi-temps sera remplacé par un agent à temps-plein.

### **4. Travaux et équipements : Etat des lieux**

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Brousse pour aborder le quatrième point de l'ordre du jour.

En commençant monsieur Brousse tient à présenter le groupe de travail qui le concerne et ses responsabilités. Il indique que monsieur Jean-Louis Rougé, troisième adjoint chapeaute le groupe chargé de l'urbanisme, de la rénovation du bourg centre, des travaux d'investissement courants, de la voirie, de la propreté de la ville et de l'organisation des agents communaux pour l'entretien de la ville.

Jean-Louis Rougé s'occupera plus spécialement de l'urbanisme et de l'opération bourg centre. Les deux conseillers délégués, Carine Duffas et Jean-Louis Brousse travailleront en coordination pour les autres responsabilités décrites ci-dessus.

C'est dans ce contexte que les deux conseillers ont entrepris la visite des bâtiments et des équipements et organisent le travail des agents communaux d'entretien.

#### **Des bâtiments en (très) mauvais état**

Une expertise bâtiments a eu lieu le 16 juillet par la société Qualiconsult

- Gendarmerie : gouttières autour des cheminées, fuites canalisations de salles de bain, remplacements de sols abîmés par les écoulements – devis 6570,76 €/HT soit 7.884,91 €/TTC
- MJC : gouttières qui entraînent la chute des plafonds – devis 16.768 €/HT, soit 20.121,60 €/TTC
- Mairie : gouttières qui nécessitent une reprise de la couverture et le remplacement d'éléments en zinc – devis 10.308 €/HT, soit 12.369,60 €/TTC
- Salle des fêtes : les eaux du chéneau du voisin se déversent sur le toit de la salle des fêtes – Les deux assureurs respectifs sont contactés. Une partie de la toiture est à démousser, des vasistas sont à remplacer devis 2.860 €/HT, soit 3.432 €/TTC.

Le Conseil municipal décide de prévoir la réalisation de ces travaux dans les meilleurs délais. Les aides du Département et si possible de la Région et de l'Etat seront aussi sollicitées. Monsieur le maire a délégation pour effectuer les démarches administratives nécessaires.

Une autre expertise a eu lieu le même jour concernant les bâtiments privés et publics en péril

- maison rue du Jardinage – danger d'éboulement

Compte-rendu n°4 – Conseil Municipal du 30 juillet 2020

- maison "Dubech" rue Droite – danger chutes de crépis
- abattoir en ruine avec une situation juridique confuse
- on ajoute à cette liste la maison « Cousse », avenues des Martyrs de Meilhan, pour laquelle la situation juridique est aussi confuse

### **Divers – des bâtiments et des installations mal entretenus, non surveillés**

- gouttières pratiquement dans toutes les salles municipales : garage route de Toulouse, salle polyvalente et dojo, mairie, salle des aînés
- grilles anti-pigeons de l'église percées, escalier d'accès à l'orgue dangereux, à restaurer
- Village de vacances : travaux d'extension de l'accueil en cours depuis 3 ans - Travaux payés non exécutés (robinetterie, enduits, sols, rampe d'accès)
- Serrures : clés largement dispersées, notamment pour les installations sportives, codes d'accès aux bâtiments hors fonctionnement ou identiques depuis plus de 10 ans
- Poteaux du stade : agrandissement demandé depuis plus d'un an, nécessaire pour valider les installations – Intervention d'une entreprise sollicitée
- Accès à l'Espace de Loisirs ouvert en permanence. Nécessité d'une conciergerie pour cet espace et pour les salles de cet endroit
- Système d'alimentation du plan d'eau en panne depuis plusieurs mois. Réparation prévue par la fédération des syndicats Save-Gesse.
- Stockage des outils d'entretien des stades et du plan d'eau déraisonnable, sur un site ouvert avec deux containers de marine en très mauvais état

### **De l'entretien de la ville, désorganisé, abandonné par les responsables municipaux.**

Malgré les efforts des ouvriers sans réelle direction, sans réelles directives, la ville est sale, mal entretenue, peu ou pas fleurie, d'où le schéma de réorganisation des travaux des agents d'entretien :

- spécialisation des ouvriers d'entretien de la ville: espaces verts et fleurissement, entretien courant des abords de la voirie, chauffeurs utilisés pour balayeuse, la tonte, l'arrosage, le fauchage des accotements...
- spécialisation des ouvriers d'entretien de l'Espace des Sports et des Loisirs : 2 attributions, l'une pour les terrains de sport et le village de vacances, l'autre pour le plan d'eau, ses abords et la conciergerie de l'ensemble
- spécialisation d'un ouvrier d'entretien de l'intérieur des bâtiments (petits travaux)

### **Du stockage et de l'agencement des locaux, parfaitement aléatoire et désorganisé**

Salle polyvalente : à faire nettoyage et stockage de matériel dans la salle annexe – tables et chaises notamment. Utilisation de cette salle pour permettre l'ouverture quasi permanente de la halle actuellement transformée en local de stockage,

Halle : faciliter l'ouverture de cet espace,

Sonorisations de la halle, de la salle des fêtes, de la salle des aînés en mauvais état, souvent hors d'usage

Garages : organiser un agencement raisonnable des véhicules et des outils d'entretien de la voirie, lié à leur utilisation et à la proximité des divers sites d'entretien.

### **Des véhicules mal entretenus**

Au cours d'une première visite on a noté que

- Deux véhicules seraient hors d'usage
- Un camion est à réparer avant passage au contrôle dans les meilleurs délais
- Deux tondeuses sont en réparation
- Une balayeuse est en panne



### **Location-vente de trois autobus (+ 1)**

Par délibération du 28 octobre 2015, la Régie des Transports a décidé de procéder à la location-vente de 3 autobus à la Société des Voyages Duclos de Samatan.

Le contrat de cette location a été signé par le maire et par le président de la Régie des Transports le 20 octobre 2015, soit huit jours avant la délibération qui autorisait cette transaction.

Outre le fait que le montant de la location-vente 119.404 €/TTC pour trois bus paraît largement sous-estimé et que cette location sur cinq ans a été effectuée sans intérêt, une convention annexe a été signée par les mêmes élus, ce 20 octobre 2015, sans autorisation de l'assemblée communale, ni de la Régie des Transports.

Cette convention annexe décida en complément de vendre ce même 20 octobre pour 1 euro à la Société des Voyages Duclos le bus Mercedes de 30 places, qui avait été favorablement contrôlé le 14 novembre 2014 (noter que le 29 septembre 2011 une déclaration de perte de carte grise a été faite en mairie. Son numéro d'immatriculation 6624 ZP 31 a donc été modifié sur la nouvelle carte grise pour devenir BW 285 TX).

Enfin la Société des Voyages Duclos étant dans l'impossibilité de finaliser le dossier de location, la Régie des Transports a vendu les trois bus à la Société Gascogne PL (société probablement montée par les Voyages Duclos) pour le montant total dérisoire de 7.464 €/TTC.

### **Achat d'un véhicule utilitaire neuf**

Par délibération du 10 avril 2019 le Conseil Municipal a décidé, sur proposition du maire, d'acheter un véhicule utilitaire léger pour un montant de 43.328 €/TTC.

Le maire a signé la proposition commerciale présentée le 5 avril 2019. Cette proposition faisait état de la reprise d'un véhicule frigo municipal pour un montant de 3.800 €/TTC (sans décision du Conseil Municipal et sans mise en concurrence préalable). Cette proposition commerciale prévoyait un emprunt sur 60 mensualités de 771,57 € au taux excessif de 6,40% ce qui porte le prix de l'achat à 46.294,20 € contre 39.528,56 € lorsque la reprise est actée. Le coût de l'emprunt est de 6.765,64 € soit 17,1% du prix du camion.

Le maire a signé le contrat de prêt avec l'organisme de crédit le 11 mai 2019.

Ces diverses tractations n'ont pas fait l'objet de mises en concurrence préalables ni d'un compte rendu au Conseil Municipal, ni à plus forte raison de l'accord de cette assemblée.

Or l'article L. 2122-23 stipule « le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal », ce qu'il n'a pas fait depuis le 5 avril 2019.

Enfin le même jour, le 22 juin 2019, le maire a signé trois attestations contradictoires :

La première stipule que le dossier doit être complet pour faire cet achat, c'est-à-dire que la subvention du Conseil Département prévue pour ce financement (17.184 €) doit être rentrée. Malgré le courrier du président du Conseil Départemental en date du 7 août 2019, celui-ci n'a pas été sollicité,

La seconde indique que le règlement du solde de cette subvention sera sollicité avant le 31 décembre 2019, ce qui n'a pas été fait,

Enfin le troisième contredit les deux autres puisqu'il est écrit que le maire « atteste que le règlement de la subvention... sera sollicité après l'achat du véhicule ».

### **Location de matériel informatique et de photocopieurs**

Par délibération du 10 avril 2019 le Conseil Municipal a décidé, sur proposition du maire, de renouveler par location le matériel informatique et les photocopieurs de la mairie. La proposition commerciale a été faite par la Société VELA S.A.S., agence de Saint-Gaudens, le 21 mai 2019, sans mise en concurrence apparente.

Le 10 avril 2019, plus d'un mois avant la proposition commerciale le coût de cette opération (1341 €/HT mensuels sur 63 mois) correspondait déjà à l'euro près à la proposition de la Société. Le coût total de cette location est donc sur 63 mois de 84.483 €/HT soit 101.379 €/TTC.

Si l'on se réfère au prix public de vente des matériels loués et à la quantité de machines (6 ordinateurs et 7 copieurs) on obtient un montant total de 21.000 €/TTC. En admettant que

les installations coûtent entre 4.000 et 9.000 €, on arrive à un total de moins de 30.000 €/TTC soit au minimum 70.000 € de moins que la location effectuée.

Par ailleurs le maire a signé avec Société VELA S.A.S. un bon de commande de matériel informatique en location sur 63 mois de 460,40 €/HT mensuels, soit 552,48 €/TTC. Ce bon de commande n'est pas daté. Les mensualités seraient payées à la banque LIXXBAIL.

Enfin la première adjointe a signé le 29 juillet 2019 un contrat de location d'un photocopieur de 1.060,40 €/HT mensuels, soit 1.272,48 €/TTC sur 63 mois. Le loueur est la banque LIXXBAIL qui perçoit les mensualités. La première adjointe a signé ce contrat sans que le Conseil Municipal soit informé et donc sans son autorisation.

### **Conclusions**

Des bâtiments, des installations, des équipements, des véhicules sont le plus souvent en mauvais état par manque de surveillance et d'entretien, parfois inutilisables. Des bâtiments publics menacent ruine.

La plupart des bâtiments présentent des gouttières importantes, quelques-uns des fuites d'eau. Ces dégâts contribuent gravement à la détérioration des lieux. Un expert de notre assurance est passé le 16 juillet à la gendarmerie, à la MJC et à la salle des fêtes pour prévoir les réparations les plus urgentes. Dans la mesure du possible les aides du Département, de la Région et de l'Etat seront sollicitées pour réaliser les travaux de remise en état.

La surveillance des bâtiments a été quasi-inexistante pendant des années à tel point que de nombreux membres d'associations pourraient pénétrer à l'intérieur à toutes les heures du jour et de la nuit (des copies de clés circulant sans trace possible). L'agencement intérieur de plusieurs bâtiments, mairie annexe, salle de stockage de la salle polyvalente, garages est complètement désorganisé. Des salles sont bourrées de produits divers et variés, par exemple dans l'une des balais, des pelles, des serpillières, de la vaisselle, une machine à café, et aussi ouvrages divers, livres, documents photographiques, ou ailleurs matériel de gymnastique obsolète et inutilisé avec une cloison de séparation pour un stockage privé, ou encore dans les garages des véhicules hors d'usage, des véhicules en attente de réparation, des matériels garés loin de leur lieu d'utilisation...Des travaux sont en attente d'achèvement, engagés depuis plusieurs mois, parfois des années, parfois payés d'avance.

Des bâtiments privés sont en état de ruine, dangereux pour les passants et pour les habitants du voisinage en attente depuis plusieurs mois, parfois des années, d'un arrêté de péril. Un expert est passé le 16 juillet dernier pour faire un état des lieux.

Bref une ville mal et souvent non entretenue. Des installations parfois en état de ruine. L'état désastreux des finances de la ville laisse très peu de marge aux nouveaux élus pour une remise en état de l'ensemble rapide et complète. En première phase, dans l'attente de recherche de fonds, il s'agira de parer raisonnablement au plus pressé. D'autant plus que contrairement à la rumeur publique le don de 150.000 euros de monsieur Yves Périé a servi à équilibrer le budget investissement de l'année 2018 et a donc été entièrement utilisé à des fins autres que les souhaits du donateur, comme le prouve le compte administratif 2018 de la commune.

Trois bus ont été vendus en 2015 et en 2019 à des prix excessivement faibles, dont un bus Mercedes à 1 euro. Un camion (très) léger a été acheté en 2019 ne correspondant pas aux besoins de la collectivité. Ces deux affaires ont été réalisées dans des conditions pour le moins discutables et avec un taux d'intérêt prohibitif (6,40 %) pour l'achat du camion.

Après cet exposé le maire prend la parole pour compléter ce point de l'ordre du jour.

Il précise qu'il a été commandé en 2019 un équipement de matériels informatiques et de reprographie en location sur 63 mois pour plus de 101.000 euros/TTC au total. Le prix d'achat public de ces mêmes matériels et leur installation ne devrait pas dépasser 30.000 euros/TTC, le tout avec des démarches administratives très contestables.

Renseignement pris auprès de l'avocate de la commune, une plainte sera déposée pour suspicion d'escroquerie et d'abus de confiance au sujet de ces trois dernières affaires. La protection juridique de notre assureur sera sollicitée.

La proposition est acceptée avec 17 pour et 2 abstentions. *Délibération (21/2020)*  
Monsieur Paulino estime qu'une erreur peut être à l'origine de cette situation.

## **5. Permis de louer – Salubrité des locations**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander à Madame la Sous-Préfète l'autorisation de mettre en place un permis de louer sur la commune de L'Isle-en-Dodon en collaboration avec les services de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges.

La proposition est acceptée à l'unanimité. *Délibération (22/2020)*

## **6. Extension de l'éclairage public**

Cette extension porte sur la pose de 4 lampadaires au chemin des escarbilles et la rénovation de 6 aux lieux-dits « Le Thès » et « Samaran ».

Le coût global des travaux est de 10 221 € dont 2 070 € à la charge de la commune. Il est toutefois précisé que cette opération est reportée au budget 2021.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7. Maison médicale / Information Bourg Centre**

Le projet maison médicale prévu par la précédente municipalité n'a pu être inscrit au budget faute de moyens. Le projet en l'état est annulé et sera repensé en fonction des possibilités financières. Les professionnels de la santé seront rencontrés afin d'évoquer la faisabilité d'un projet plus modeste.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet qui porte sur 3 grands axes :

- Améliorer le cadre de vie pour tous (amélioration des espaces publics, développer le tourisme, développer l'économie locale)
- Redonner de l'attractivité au cœur de ville (aménager des espaces publics de qualité, rénover et diversifier l'habitat,)
- Conforter le pôle de services et de commerces de proximité (soutenir le commerce de proximité, améliorer les services à la population, réfléchir à la reconversion du collège)

Le Maire informe qu'en séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2018. Le précédent Conseil Municipal avait candidaté au titre du contrat cadre « bourg-centre Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée ». L'appui technique des services de la Région, du Département et du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et l'Environnement) ont été sollicités.

Le Maire propose que deux groupes de travail soient constitués au sein du Conseil Municipal :

- **Groupe habitat-économie ;**
- **Groupe culture- tourisme-communication- animation locale.**

Si le dossier est validé fin septembre par le Comité de pilotage composé des signataires (Conseil régional, Conseil Départemental, Communauté de Communes 5C, PETR) le dossier sera présenté à la Commission permanente du Conseil régional le 11 décembre 2020.

Monsieur Rougé en charge du dossier Bourg-Centre précise que les groupes de travail se réuniront régulièrement pour finaliser le projet. Le groupe habitat-économie se réunira tous les lundis du 10 août au 28 septembre 2020 de 10 h 30 à 12 h.

## **8. Questions diverses**

- Comme chaque année, les sapeurs-pompiers ont demandé à effectuer deux séances d'entraînement par semaine au sein de la piscine municipale. Une convention a été signée à cet effet.
- Cantine scolaire : Le nouveau collègue sera équipé de la liaison chaude. La commune devra donc s'équiper notamment d'un véhicule pour assurer le transport des repas. Une demande de financement sera déposée.  
Le conseil départemental s'est engagé oralement à mettre à disposition de la commune le self jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021.
- Contrat défibrillateur : Depuis 6 ans, les défibrillateurs n'ont jamais été contrôlés. C'est également le cas d'une bonne partie des extincteurs. Le nécessaire sera fait rapidement.
- Madame Casanova prend la parole au nom de Nicola Monaco. Il a pris la relève de Mme Dufaur à la tête de l'association Culture et Cinéma qu'il souhaiterait transformer en Office Municipal de la Culture. Elle ajoute qu'il faut développer le volet culturel, associatif, et animation locale et invite l'assemblée à aller au cinéma.  
En effet, un nouvel agent a été affecté au cinéma. Cet agent semble très investi dans le développement de la structure.
- Monsieur le Maire rappelle que l'association OLA a été dissoute la veille de l'ouverture de la piscine et que les fonds de l'association ont été répartis de la façon suivante :
  - 500 € à l'école maternelle ;
  - 1 000 € à l'école élémentaire ;
  - 500 € pour une association qui lutte contre le cancer ou la covid-19 ;
  - 2 000 € à l'Isle Foires et Marchés
  - une estrade doit également être mise en vente.

Monsieur le Maire remarque que même si ces dons ont été faits en toute légalité, il s'agit de subventions publiques ce qui pose, selon lui, un problème de moralité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.**